

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 23

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget, Mme Bonnivard, M. Le Fur, M. Duparay, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier,
Mme Sylvie Bonnet, M. Tryzna, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Rey-Rinchet, M. End, M. Bazin
et M. Ray

ARTICLE 25

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

Le code de la sécurité intérieure est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa des articles L. 155-1, L. 156-1, L. 157-1 et L. 158-1, les
mots : « loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic » sont
remplacés par les mots : « loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux
Olympiques et Paralympiques de 2030 » ;

2° Les articles L. 285-1, L. 286-1, L. 287-1 et L. 288-1 sont ainsi modifiés :

a) Au premier alinéa, les mots : « loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège
du narcotrafic » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à offrir des réponses
immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos
concitoyens » ;

b) Au 1°, la référence : « L. 211-15 » est remplacée par les mots : « L. 211-15 à L. 211-15-3 » ;

3° L'article L. 344-1 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège
du narcotrafic » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à offrir des réponses
immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos

concitoyens » ;

b) À la fin du 3°, les mots : « L. 333-3, L. 334-1 et L. 334-2 » sont remplacés par les mots : « L. 333-4 et L. 334-1 à L. 334-3 » ;

4° L'article L. 345-1 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens » ;

b) Il est ajouté un 3° ainsi rédigé :

« 3° Au titre III : les articles L. 333-2 à L. 333-4 et L. 334-2 à L. 334-3. » ;

5° L'article L. 345-2 est complété par un 5° ainsi rédigé :

« 5° À l'article L. 334-3, les références : « L. 332-1, L. 333-1, » sont supprimées. » ;

6° Au premier alinéa des articles L. 645-1 à L. 647-1, les mots : « ordonnance n° 2023-374 du 16 mai 2023 » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens » ;

7° Au premier alinéa de l'article L. 648-1, les mots : « loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir les articles de 25 à 33 qui traitent des dispositions d'adaptation dans les outre-mer (coordinations)

Ces articles ont été supprimés par la Commission des Lois.